

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2025

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

AFFECTATION DES
RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2024
DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS DE LA
VILLE DES LILAS

PRÉSENTS :

Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Martin DOUXAMI, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Christian LAGRANGE, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Lisa YAHIAOUI, Patrick BILLOUET par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Camille FALQUE par Nancy AGUILERA TORRES, Daniel GUIRAUD par Guillaume LAFEUILLE, Moussou NIANG par Lionel BENHAROUS, Delphine PUPIER par Martin DOUXAMI,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Lionel PRIMAULT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,
Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M4,
VU le Compte financier unique 2024 du budget annexe des parkings publics de la Ville,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Le Compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas a été présenté et adopté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Constate que le Compte financier unique 2024 fait apparaître :
- un excédent de la section de fonctionnement de 14 598,86 € ;
- un excédent au titre des restes à réaliser de 157 008,20 €
- un excédent de la section d'investissement de 98 852,10 €.

ARTICLE 2 : Décide l'affectation suivante :
- c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement 96 852,10 €
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent) 14 598,86 €

Délibération votée par vingt-huit (28) voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Lionel PRIMAULT

Certifiée exécutoire compte tenu :
de sa transmission en Préfecture
et de sa publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250610-D63-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.